JURIS METRAGES ET PLANS



2, Place de Gaulle 06600 ANTIBES

Compagnie d'assurance : MMA IARD

N° de police : 116 436 359 valable jusqu'au 30/06/2020

<u>Tél</u>.: 04 92 90 44 00 <u>Fax</u>: 04 92 90 44 01

 $\underline{\mathsf{Email}} : \mathsf{contact@juris\text{-}expertises.fr}$

Site web:

<u>Siret</u>: 413 759 630 00051 <u>Code NAF</u>: 71-12 B <u>N° TVA</u>: FR 694 137 596 30 <u>N° RCS</u>: 413-759-630

Certificat de mesurage « Loi Carrez »

Objet

La présente mission consiste à établir la superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot de copropriété en référence à l'article 46 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 modifiée fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, au décret n° 97-532 du 23 mai 1997 portant définition de la superficie privative d'un lot de copropriété.

Désignation du donneur d'ordre

Nom: ANDERSEN ESTATE SAS

Adresse : Agence immobilière

Qualité (sur déclaration de l'intéressé) :

Immeuble bâti visité

Adresse du bien

avenue Font de Veyre

Adresse complète: 06150 CANNES LA BOCCA

Nature du bien

Nature: Appartement 4 pièces

Copropriété: APPARTEMENT

Références cadastrales : NC

Désignation du propriétaire

Nom:

Adresse:

Remarque:

En l'absence de règlement de copropriété demandé :

- la situation réelle n'a pas pu être comparée avec celle décrite dans celui-ci,
- le mesurage a été effectué selon les limites de la possession apparente et en fonction de la délimitation du lot faite par le propriétaire ou son représentant,
- les pièces on été désignées selon les signes apparents d'occupation.

Liste des pièces bâties mesurées :

Localisation	Surfaces Privatives (m²)	Surfaces non prises en compte (m²)	Justification
Entrée avec placard	6,30		
Dégagement 1 avec placards	6,87		
Salle de bains 1 avec douche	6,10		
Chambre 1 avec placard	17,75		
Dégagement 2 avec placard	4,49		
Chambre 2 avec placard	12,96		
Chambre 3 avec placard	10,56		
Salle de bains 2	4,04		
W.C. 1	1,34		
W.C. 2	0,96		
Séjour avec cuisine	30,70		
Terrasse			
Balcon			
Total :	102,07	0,00	

En conséquence, après relevé du 12/03/2020, nous certifions que la surface privative « Loi Carrez » est de 102,07 m².

(cent deux mètres carrés et sept centimètres carrés)

Constatations diverses

Déclare avoir mesuré la superficie d'un lot de copropriété conformément à la loi n° 96-1107 du 18 décembre 1996 et son décret d'application n° 97-532 du 23/05/97 sous réserve de vérification du certificat de propriété.

L'article 46 de la loi n° 65-557 du 10/07/65, modifié par la loi n° 96-1107 du 18/12/96, n'est pas applicable aux caves, garages et emplacements de stationnement (al. 3).

En vertu du décret n° 97-532 du 23/05/97, la superficie de la partie privative d'un lot mentionné à l'art. 46 de la loi du 10/07/65 est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres.

Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre (art. 4-1). Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8m² ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1 (art. 4-2).

Rapport édité :

Annexe 2 / 2

Date de visite et d'établissement de l'état

Cachet de l'opérateur

Visite effectuée : le : 12/03/2020

Visite effectuée :

par:

2 place Général de Gaulle 06600 ANTIBES Tól. 04 92 90 44 00 - Fax 04 92 90 44 01 SIREN: 413 759 630

le: 16/03/2020

à : ANTIBES

JURIS/ME

6L9492904400-Eax 0492904401

SIREN: 413 759 630

Liste des pièces visitées

Pièces ou parties d'immeuble

Appartement : Entrée avec placard, deux dégagements avec placard, deux salles de bains dont une avec douche, trois chambres avec placard, deux W.C., séjour avec cuisine, terrasse et balcon.

Liste des pièces non visitées

Pièces ou parties d'immeuble	Raison de l'absence de visite
Néant	